

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille dix-huit et le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 avril 2018.

Présents : Mmes BITTONI Valérie, GRIMAUD Karine, CHARNIER Maryse, SWETLOFF Fabienne, Mrs BEDERIAN Alexandre, BELLON Michel, BEYNET Gérard, BOURG Thierry, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, GODBILLON Gérard, LATARD Sébastien.

Absents : Mr BORGNA Éric. Mr CRESSARD Xavier (arrive à 19h20) à partir de délibération 2018-31.

Secrétaire de séance : M. BEDERIAN Alexandre.

DEL 2018-30- Objet : Approbation des dénominations des voies communales.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Communes,

Vu l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

Vu le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôts Fonciers ou au Bureau du Cadastre, de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

Vu l'article n° 141-3 du Code de la Voirie Routière relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 13 voix pour :

- **Décide** de procéder à la dénomination des voies communales comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **Approuve** le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté impair et côté pair,
- **Approuve** la proposition esthétique des plaques de dénomination de voie et de numérotation des immeubles,
- **Précise** que les crédits nécessaires à ces dénominations sont inscrits au budget principal 2018,
- **Autorise** le maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision

Ainsi fait et délibéré à VENTAVON, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO

